



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tauromachie

Question écrite n° 108353

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conditions de l'inscription de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. L'opinion publique française a été informée de cette décision le 22 avril dernier, alors que cette décision aurait été prise en janvier 2011. Elle lui demande pourquoi cette décision a été tenue secrète pendant trois mois.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108353

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4936

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)